

3121/Just.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Attestation visa de retour.

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce couvert une demande introduite par le Révérend Pasteur STANLEY SMITH de la Church Missionary Society.

Me référant à vos lettres n° 7515/Just. du 5 décembre 1947 et 286/Cont. du 30 juillet 1948, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre accord à la délivrance de l'attestation ci-jointe en deux exemplaires.

Puis-je vous demander au surplus de vouloir bien faire légaliser ce document en vue de son utilisation à l'étranger.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
J. KIRSCH,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .

**TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA**

---

**A T T E S T A T I O N .**

L'Administrateur Chef du Territoire d'Astrida certifie que le Révérend Pasteur STANLEY SMITH Algernon et Madame Stanley Smith Lilian Zoe née SHARP sont membres de la CHURCH MISSIONNARY SOCIETY, Mission d'Astrida (Ruanda-Urundi) et que rien ne s'oppose à la délivrance d'un visa leur permettant d'y revenir.

La Church Missionary Society ayant obtenu la personnalité civile par l'Arrêté Royal du 24 septembre 1929 la constitution du cautionnement n'est pas nécessaire.

Astrida, le 10 novembre 1950.  
L'Administrateur Chef du Territoire, I. REISDORFF,



*I. Reisdorff*